|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Service de Régulation du Transport***  ***ferroviaire et de l’Exploitation de***  ***l’Aéroport de Bruxelles-National*** |

|  |
| --- |
| **Formulaire de notification d’un nouveau service**  **de transport ferroviaire de voyageurs envisagé** |

Aux termes de l’article 4, § 1er, du Règlement d’exécution (UE) 2018/1795 de la Commission du 20 novembre 2018 établissant la procédure et les critères pour l'application du test de l'équilibre économique conformément à l'article 11 de la directive 2012/34/UE du Parlement européen et du Conseil, « Le candidat informe les gestionnaires de l'infrastructure et les organismes de contrôle concernés de son intention d'exploiter un nouveau service de transport ferroviaire de voyageurs conformément à l'échéance fixée à l'article 38, paragraphe 4, de la directive 2012/34/UE ». Aux termes de l’article 4, § 5, du même Règlement, « Toutes les informations communiquées par le candidat dans le formulaire de notification type et tout autre document justificatif sont transmis aux organismes de contrôle et aux gestionnaires de l'infrastructure par voie électronique. L'organisme de contrôle peut, cependant, dans des cas dûment justifiés, accepter que ces documents soient transmis sur support papier ».

Aux termes de l’article 31, alinéa 1er, du Code ferroviaire, « Lorsqu'un candidat a l'intention de demander des capacités d'infrastructure en vue d'exploiter un service de transport de voyageurs, il en informe le gestionnaire de l'infrastructure et l'organe de contrôle **au moins dix-huit mois avant l'entrée en vigueur de l'horaire de service auquel la demande de capacité se rapporte** ».

L’organe de contrôle visé par ces dispositions est le Service de Régulationdu Transport ferroviaire et de l’Exploitation de l’Aéroport de Bruxelles-National créé par l’Arrêté royal du 25 octobre 2004.

Conformément à ces dispositions, **le présent formulaire dûment complété doit être soumis au Service de Régulation par email à l’adresse suivante :** [**info@regul.be**](mailto:info@regul.be).

Conformément à l’article 4, § 6, du Règlement d’exécution précité, si les informations fournies sont incomplètes, la notification ne sera pas prise en considération et le Service de Régulation invitera le candidat à fournir une notification complète.

Conformément à l’article 4, § 4, du Règlement d’exécution précité, **le formulaire complété** et soumis au Service de Régulation **sera publié sur le site internet du Service de Régulation et notifié** aux parties visées à l’article 62, § 3, alinéa 1er, 5°, du Code ferroviaire.

Si une demande de test de l’équilibre économique est formée à propos du service de transport faisant l’objet de la notification, conformément à l’article 7, § 2, du Règlement d’exécution précité, le Service de Régulation est habilité à demander aux parties intéressées, en ce compris le candidat auteur de la notification, toutes les informations qu’il juge nécessaires.

1. **Identité du candidat**

Nom :

Adresse :

Forme juridique :

Numéro d’entreprise :

Personne de contact, fonction et adresse[[1]](#footnote-1) de celle-ci :

Email :

Numéro de téléphone :

1. **Statut du candidat**

Le candidat a-t-il ou souhaite-t-il :

obtenir le statut d’entreprise ferroviaire (titulaire d’une licence d’entreprise ferroviaire au sens des articles 11 et suivants du Code ferroviaire) ; ou

agir en tant que candidat non entreprise ferroviaire[[2]](#footnote-2) ?

**Si le candidat a ou souhaite obtenir le statut d’entreprise ferroviaire :**

* Veuillez indiquer l’étape de la procédure d’obtention d’un certificat de sécurité au sens des articles 99 et suivants du Code ferroviaire ou le numéro de ce certificat :
* Veuillez indiquer l’étape de la procédure d’obtention de la licence d’entreprise ferroviaire ou le numéro de cette licence :

1. **Le nouveau service**

* **Date envisagée pour démarrer l’exploitation du nouveau service :**
* **Si la présente notification concerne la modification d’un service existant :**

Veuillez décrire le service existant :

Veuillez détailler chaque modification que le candidat a l’intention de mettre en œuvre (trajet, arrêts, fréquence, etc.) :

* **Si la présente notification concerne un service entièrement nouveau :**

Veuillez indiquer :

* + Le trajet (en ce compris à l’étranger) –
    - Gare de départ – gare d’arrivée :
    - Tous les arrêts intermédiaires :
  + La fréquence et la capacité par trajet (pour chaque direction) :
  + L’horaire indicatif par trajet (pour chaque direction), en ce compris pour tous les arrêts intermédiaires et toute modification par rapport à l’horaire type (par exemple pendant le weekend, des périodes de fêtes ou de vacances, etc.) (ces informations peuvent être fournies dans une annexe) :
  + Le cas échéant, les correspondances prévues avec d’autres trains :
  + Le cas échéant, les modifications au trajet, à la fréquence, à la capacité et à l’horaire envisagées pendant au moins les trois premières années de l’exploitation :
  + Des informations indicatives sur le matériel roulant que le candidat envisage d’utiliser (grande vitesse, conventionnel, etc.) :

1. **Consentement de la personne de contact à la publication du formulaire et au traitement des données personnelles (RGPD)**

Le Service de Régulation examinera, sur la base du formulaire complété, si le nouveau service envisagé tombe dans le champ d’application de la législation relative au test de l’équilibre économique. Dans l’affirmative, le formulaire complété sera publié dans son intégralité sur le site internet du Service de Régulation <http://www.regul.be> et sur sa page LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/regulatory-body-for-railway-transport-and-brussels-airport-operations/>. Le formulaire rempli sera, dans ce cas, également transmis intégralement aux tiers désignés par la loi.

**En soumettant ce formulaire, vous, la personne de contact désignée dans la section 1, consentez aux deux traitements suivants des données personnelles. Veuillez cocher les cases correspondantes :**

J’autorise par la présente la publication sur le site internet du Service de Régulation et sur sa page LinkedIn de toutes les données personnelles que j'ai communiquées sur ce formulaire de notification et qui relèvent de l'application du Règlement Général (UE) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données). J'autorise également la transmission de ces données personnelles aux tiers désignés par la loi.

J’autorise par la présente le traitement de toutes les données personnelles que j'ai communiquées sur ce formulaire de notification et qui relèvent de l'application du Règlement Général (UE) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données) conformément à la politique de confidentialité du Service de Régulation. J'ai lu la politique de confidentialité sur <https://www.regul.be/fr/politique-de-confidentialite/> et je l’accepte.

1. Si l’adresse est différente de celle donnée ci-dessus [↑](#footnote-ref-1)
2. Cochez la case pertinente [↑](#footnote-ref-2)